

**CONTRIBUTION DE LA COMMISSION « DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE » DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**DANS LE CADRE DE LA RÉFLEXION MENÉE
SUR LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ**

8 mars 2013

Les entreprises réunionnaises sont confrontées depuis 2008 à une situation économique particulièrement difficile. La crise et ses effets ont accentué la fragilité de bon nombre d'entre elles (8 000 sont en retard de paiement de leurs cotisations sociales et dettes fiscales sur les 41 080 entreprises comptées au 1^{er} janvier 2010- TER).

Ce volume d'entreprises en difficulté laisse cependant apparaître des situations différentes constatées au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

De ce fait, la Commission « Développement économique » estime qu'il est nécessaire de mener rapidement un diagnostic des entreprises en retard de paiement, sur la base de critères objectifs, afin de repérer celles qui par un accompagnement et un soutien efficace auraient la possibilité d'être sauvegardées. Une segmentation des 8 000 entreprises concernées doit permettre de proposer un niveau d'intervention spécifique (conseils, accompagnement humain, soutien par le biais notamment d'échelonnement des dettes sociale et fiscale, création d'un fonds de retournement, outils financiers spécifiques tel que le « lease back », procédure administrative, ...). Ce diagnostic pourrait s'appuyer sur un échantillon aléatoire de 10 % des 8 000 entreprises concernées.

Le financement de cette étude pourrait être assumé, à parts égales, par 4 familles d'acteurs :

- les professionnels et/ou les entreprises et/ou les chambres consulaires dont ils relèvent
- les créanciers,
- l'État,
- le Conseil régional.

Ce dernier associé à l'État au titre de la conduite de la politique économique régionale, pourraient commanditer rapidement ce diagnostic.

Pour la Commission, il n'est pas question de fuite en avant et de déresponsabilisation en matière d'aide et de soutien. Il est nécessaire de sauver les entreprises et les activités qui méritent de l'être et de mettre fin à celles dont le passif serait trop lourd et pour lesquelles toute forme d'aide serait insuffisante ou aléatoire.

La Commission insiste par ailleurs sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires. Cela passe par :

* *A court terme et rapidement applicable :*

- la généralisation de l'éthique et l'application de bonnes pratiques en matière d'activité économique. Il n'est guère de développement durable sans la mise en œuvre d'une certaine forme de morale dans la pratique des affaires.

- la mise en œuvre systématique de mesures d'éco-conditionnalité dans le cadre d'accords signés entre les pouvoirs publics et les entreprises pour l'échelonnement de leurs dettes sociales et fiscales (obligation de fournir un business plan pour le redressement de l'entreprise – travail en étroite collaboration avec les professionnels de la finance et de l'audit financier).

– le renforcement, dans leur rôle d’accompagnement et de conseil, des Chambres consulaires. Il s’agit de développer un dispositif mutualisé de veille constant concernant le tissu économique local afin d’alerter les acteurs en cas de modifications des conditions économiques et permettre la mise en œuvre d’actions en amont face à toute évolution d’envergure. La Commission insiste pour que corrélativement à la mise en œuvre d’un dispositif de veille, un contrôle et une évaluation des mesures de soutien soient engagés.

– en matière de marché public, une application systématique du principe du « mieux disant » au lieu du « moins disant ». Ce qui implique une meilleure relation et un travail collaboratif entre les services marchés des collectivités et le monde économique. Des pools de rencontres pourraient être ainsi régulièrement organisés dans ce cadre afin que des échanges puissent se faire entre le secteur privé et les collectivités publiques.

– l’application d’une certaine orthodoxie financière de la part des collectivités par le respect des délais de paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics. Ce respect des délais de paiement est une condition évidente pour le maintien de la santé financière et comptable des entreprises locales.

* A moyen terme :

– une relance de la commande publique et un travail de fond de la part des élus pour assurer la continuité des grands chantiers quelle que soit l’issue des rendez-vous démocratiques.

* A long terme :

– l’appui à la formation des chefs d’entreprises. Cette formation peut prendre différents aspects : formels avec des plans de formation, ... informels avec des procédures d’accompagnement au sein même de l’entreprise dans le respect des principes de confidentialité.

– le renforcement de la compétence des salariés par la formation professionnelle continue, afin de les rendre plus compétitifs notamment dans les secteurs à une forte tension due au manque de personnel formé et qualifié.

– la structuration des branches et des secteurs d’activités afin de permettre celle du dialogue, notamment social, et une meilleure connaissance de l’état de santé des entreprises et réactivité en cas de tension économique.

– le renforcement de l’ouverture de la Réunion vers l’extérieur par le biais de la coopération et l’insertion régionale qui doivent permettre de développer des relais de croissance pour la Réunion.

Enfin, la Commission estime que l’Entreprise doit être défendue dans ce qu’elle a de plus noble, c’est-à-dire un espace de rencontre entre les Hommes dans des activités afin de créer de la richesse et de la valeur ajoutée. Elle est l’un des constituants de la société réunionnaise en développement. C’est pourquoi elle doit être soutenue dans un contexte global d’évolution et de changement. Il y a nécessité de sa part d’une plus grande prise de conscience de sa responsabilité sociétale et territoriale.